



Gîte de groupe au Pays Basque

Bonjour,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint le contrat de location du gîte « KARRIKIA » pour la période désirée.

**Merci de nous retourner ce contrat dûment complété et signé, accompagné d'un chèque d'acompte représentant 30 % du prix total (les chèques sont encaissés à la fin du séjour). En location gestion libre, joindre également un chèque de caution de 750€ (non encaissé).**

**Attention : la réservation n'est définitive qu'à réception de ce dossier.**

A réception du dossier, nous vous enverrons un mail de confirmation.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires au 06 18 03 42 70 ou par mail [mendipika@gmail.com](mailto:mendipika@gmail.com)

Note importante : *Peux-t-on faire la fête au gîte Karrikia ?*

*Faire la fête au gîte ...pas de problème !! le gîte est très bien insonorisé et vous pourrez mettre la musique et faire la fête sans gêner les voisins. Cependant, le gîte est un lieu de vie, que nous nous efforçons d'entretenir le mieux possible tout au long de l'année. Ce n'est pas une salle des fêtes !! Si vous voulez faire une soirée bien (trop ?) arrosée, le gîte n'est pas le lieu approprié. Nous avons malheureusement trop souvent récupéré le gîte dans un état lamentable (odeur, vomi, sol qui colle pendant des semaines etc.). Aussi, nous vous prions de bien vouloir respecter les locaux qui vous accueillent, car c'est le temps, l'investissement et le travail des hommes et des femmes d'ici.*

Alexandra KASSUBECK  
Gestionnaire du gîte Karrikia  
Tél : 06 18 03 42 70  
Mail: [mendipika@gmail.com](mailto:mendipika@gmail.com)  
Adresse : EURL MENDIPIKA  
Gîte Karrikia 64130 Idaux Mendy  
[www.mendipika.fr](http://www.mendipika.fr)

## CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés :

D'une part,

La société MENDIPIKA, représentée par Mademoiselle Alexandra KASSUBECK, agissant en qualité de gérante,

Et d'autre part (à remplir par le demandeur)

Nom du groupe :

Adresse :

CP/Ville

Tél : ..... Fax : .....

Mail : .....

Représenté par .....

agissant en qualité de .....

Il est convenu ce qui suit :

La société MENDIPIKA accueille ..... dans le gîte KARRIKIA situé à Idaux-Mendy (64130).

Arrivée le ...../...../..... à .....heures (arrivée à partir de 15h ou supplément de 60€)

Départ le ...../...../..... à ..... heures (départ avant 12h ou supplément de 60€)

**Merci de respecter ces horaires ou de prévenir si retard !**

Le nombre de personnes prévues est de .... ( 50 personnes max)

### PRESTATIONS (à remplir par le demandeur)

Hébergement : ..... € ( 660 € le gîte entier ou 15 € / personne la nuitée)

en gestion libre     en demi-pension     en pension complète

taxe de séjour 0,50 € par adulte/nuitée

**Électricité : 0, 1700 € en HP et 0,1240 en HC ( facturation à 20% de TVA)**

Location de draps :     oui     non    7 €/personne pour ..... personnes soit ..... €

Ménage fin séjour : 160€  ( IMPORTANT ; voir FICHE MENAGE)

**TOTAL LOCATION : ..... €**

*Une facture vous sera adressée en fin de séjour*

## 2. DESCRIPTION

### Gîte Karrikia

Situé au cœur du Pays basque, dans la belle province de Soule à Ibañeta (village situé entre Mauléon Licharre et Tardets) à environ 1h en voiture de Pau, 3h de Bordeaux et de Toulouse et 1h30 de la côte Basque.

**Cuisine équipée semi-professionnelle** avec lave vaisselle, congélateur, réfrigérateur, grand four à gaz, petit four électrique, gazinière feux, vaisselle, ustensiles de cuisine. 1 cafetière SENSEO et une cafetière à filtre classique.

**1 pièce salon et 1 pièce salle à manger avec canapés et baby-foot** 50 chaises, tables, wifi gratuit, coin bibliothèque, 2 wc, 1 pièce alarme/infirmierie.

**Un grand écran de télévision fonctionne uniquement avec un ordinateur ou pour le visionnage de DVD.**

**2 étages avec chambres, toilettes, douches (20 chambres et 11 salles de bain**

**Extérieur** avec terrasse couverte, terrain de pétanque, balançoires, 5 tables de pique nique.

**A 500 m du gîte** vous trouverez : rivière, forêt, centre équestre, fronton, randonnée.

### **Prestations complémentaires**

- . Fournitures des couvertures et oreillers
- . Les petits chiens sont tolérés ( demander l'autorisation)
- . Accès WIFI gratuit (uniquement au RDC).

### **En gestion libre, merci d'apporter :**

- . Éponges, liquide vaisselle, sacs poubelle et papier toilette ( vous en trouverez déjà mis en place à votre arrivée).
- . Les produits nettoyants sont fournis ainsi que les pastilles pour le lave vaisselle.

# Règlement intérieur du gîte Karrikia

Le gîte Karrikia est géré par la société MEDNIPIKA dont le siège social est situé à gîte Karrikia, 64130 Idaux Mendy et dont le numéro de téléphone est le 06 18 03 42 70. Afin que vous puissiez profiter de ce gîte dans les meilleures conditions, nous demandons à tous les utilisateurs de bien vouloir se conformer au présent règlement.

## Art. 1 ENTRETIEN ET NETTOYAGE

L'entretien quotidien et le nettoyage du gîte et de ses abords est à la charge des utilisateurs. Avant chaque départ, les utilisateurs du gîte devront laisser les lieux dans un état de propreté irréprochable :

- **Poubelles vidées et nettoyées**
- **Réfrigérateurs et congélateurs vidés et nettoyés**
- **Salles d'eau (WC, douches, toilettes...) propres**
- **Cuisine propre et rangée (vaisselle, four, évier ...)**
- **Sols et murs de toutes les pièces propres**
- **Chambres propres (sous les lits...)**

A cet effet, des produits et des outils d'entretien sont à votre disposition. Tout manquement à ces obligations sera facturé et/ou retenu sur la caution.

## Art. 2 DEGRADATION ET VOL

Tout vol de matériel ou dégradation (murs, sols, meubles, plomberie, vaisselle ...) sera facturé ou retenu sur la caution. En cas de vol et de dégradation importantes, la société MENDIPIKA se réserve, en plus, le droit d'expulser les auteurs individuellement ou le groupe dans son ensemble. Dans tous les cas, les prestations réservées (nuitées, repas, activités) seront dues en entier.

## Art. 3 VOISINAGE ET ORDRE PUBLIC

MENDIPIKA vous accueille dans le gîte Karrikia. Ce gîte se situe dans le village d'Idaux Mendy. Pour des raisons évidentes de respect des habitants du village, nous vous demandons de faire preuve de bon sens et de respecter les points suivants :

- Ne pénétrez pas et ne jetez rien dans les terrains privés.
- Respectez les espaces et les installations publiques (fronon, parking ...)

- Respectez le calme du village, le calme doit être maintenu entre 22h et 8h. Tout manquement aux règles générales de voisinage et d'ordre public sera facturé et/ou retenu sur la caution aux fins de dédommagements. En cas de troubles importants, la société MENDIPIKA se réserve, en plus, le droit d'expulser les auteurs individuellement ou le groupe dans son ensemble. Dans tous les cas, les prestations réservées (nuitées, repas, activités...) seront dues en entier.

Ces mesures sont indépendantes des mesures et sanctions prévues par le Code Civil.

## Art. 4 HORAIRES DANS LE GITE

En règle générale et hors réservation particulière, le silence doit être maintenu entre 22h et 8h.

## Art. 5 MODALITES DE RETENUE ET DE RESTITUTION DES CAUTIONS

Les cautions pourront être restituées par courrier dans les 7 jours suivant le départ. Les cautions pourront être retenues partiellement ou entièrement à l'appréciation de la société MENDIPIKA.

## Art. 6 DEDOMMAGEMENT POUR TROUBLE DE VOISINAGE ET TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC.

Les montants des dédommagements pour troubles de voisinage et troubles à l'ordre public seront estimés et fixés soit par les tiers lésés soit par la société MENDIPIKA. Dans le cas où les tiers feraient une demande de dédommagements, le montant défini par ceux-ci sera majoré de 10 % au titre des préjudices subis par la société MENDIPIKA.

## Art. 7 FACTURATION POUR VOLS ET DEGRADATIONS

En cas de vols et de dégradations, le remplacement et/ou la réparation pourront être facturés en plus de la retenue de la caution.

En outre, dans le cas où de telles actions pénaliseraient la société MENDIPIKA dans ses activités (impossibilité d'utiliser des espaces ou du matériel...), une indemnité compensatrice pourra être exigée par jour de pénalité. Ces indemnités seront estimées et fixées par la société MENDIPIKA avec un forfait minimum de 150€ .

## Art. 8 TARIFS, HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPART

Les tarifs de nuitées et des services sont affichés à l'entrée du gîte, sur le site internet et communiqués à la demande par téléphone. Ordinairement les arrivées se font entre 17h et 19h, les chambres devront être libérées pour 10h.

## Art. 9 ETAT DES LIEUX

Lorsqu'une caution est demandée, un état des lieux sera fait à l'arrivée et un autre au départ. L'état des lieux se fera en présence d'un responsable du gîte.

## Art. 10 SECURITE INCENDIE ET SANTE PUBLIQUE

Ce gîte est ouvert au public. Pour des raisons de santé, de sécurité et de confort, **il est formellement interdit de fumer dans les locaux.** Pour des raisons de sécurité il est interdit d'allumer des bougies et autres engins pyrotechniques.

**En cas de déclenchement de l'alarme incendie, vérifiez sans délai l'élément à l'origine du déclenchement.**

**S'il s'agit d'un feu, de fumées suspectes ou tout autre événement anormal :**

- Faites évacuer
- Attaquer le foyer à l'aide des extincteurs
- Avertir le responsable du gîte
- Avertir les pompiers ( 18 )

## Art. 11 APLICATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur s'applique à toute personne qui entre dans le gîte. Le fait d'entrer dans le gîte suppose une adhésion de fait au présent règlement .

### 3. CONDITIONS GENERALES

**Règlement :** Le paiement s'effectue selon la répartition suivante :

- 30 % à la réservation
- l'intégralité en début ou à la fin du séjour

Page 4/6

**Annulation :** Toute modification ou annulation de séjour sera notifiée par écrit.

En cas d'annulation du groupe, nous facturerons les montants suivants en fonction des délais indiqués :

- plus de 60 jours avant le début du séjour, 30 % du montant total,
- de 60 à 45 jours avant le début du séjour, 50 % du montant total,
- de 45 à 21 jours avant le début du séjour, 75 % du montant total,
- moins de 21 jours avant le début du séjour, 100 % du montant total.

Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du groupe, pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

La société Mendipika ne conclut pas d'assurance annulation

Si la société Mendipika se trouvait, pour des raisons indépendantes de sa volonté dans l'obligation de remettre ou d'annuler totalement ou partiellement un séjour, les sommes versées seraient remboursées au prorata du nombre de jours.

**Assurance :** Le contractant a pour obligation de s'assurer et doit pouvoir présenter une attestation d'assurance le cas échéant.

**État des lieux, dégradations :** Avant l'entrée dans les locaux, il sera procédé à un état des lieux et un inventaire de tous les biens immobiliers et mobiliers. Cet état des lieux sera réalisé en double exemplaire, signé contradictoirement par les deux parties dont chacune conservera un exemplaire.

A la restitution des locaux, un état des lieux et un inventaire identique, en termes de signataires et de documents seront réalisés en double exemplaires, signés contradictoirement par les deux parties dont chacune conservera un exemplaire.

Les dégradations de matériel ou installations indispensables au bon déroulement du séjour devront être réparées immédiatement.

Les dégradations de matériel ou installations constatées lors de l'état des lieux de sortie, feront l'objet de réparations. La société Mendipika facturera les frais à l'occupant. Tout objet, meuble ou immeuble manquant, cassé ou rendu inutilisable sera facturé dans les mêmes conditions. Il en est de même au niveau du ménage, si les locaux sont restitués sales.

**Litiges :** Toute remarque relative au séjour doit être adressée par lettre aux deux parties au plus tard dans les 45 jours suivant la fin du séjour.

En cas de désaccord persistant, les parties reconnaissent la seule compétence du Tribunal d'instance dont dépend la société MENDIPIKA.

Fait à .....le.....en deux exemplaires originaux de 4 pages chacun, pour accord définitif sur les termes de la présente convention, après avoir pris connaissance des éventuelles conditions particulières et plans annexes.

Pour l'occupant  
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour la société Mendipika  
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

## FICHE MÉNAGE

Face à des comportements parfois irrespectueux envers les locaux et les personnes, nous avons rédigé cette fiche qui a pour but de clarifier nos prestations et dissiper les malentendus. Si vous choisissez de faire le ménage vous-même, il faut effectivement le faire dans la **totalité** du bâtiment, même si vous ne séjournez qu'une seule nuit. Si vous pensez que le réveil sera difficile...mieux vaut opter pour le forfait ménage... !

Il est indispensable de faire un état des lieux attentif à votre arrivée, le bâtiment est grand et il se peut tout à fait que vous ayez des choses à nous signaler, mais cela ne serait être une excuse pour vous dispenser du ménage. Nous vous demandons simplement de laisser le gîte tel que vous l'avez trouvé à votre arrivée, ni plus, ni moins.

**Merci de respecter les heures d'arrivée et de sortie convenues au préalable et de ne pas les modifier au dernier moment. Prévenir absolument en cas d'imprévu ( il n'y a personne sur place).**

Enfin, au moment de la sortie, quelque que soit votre degré de fatigue et quelque soit la nature du désaccord, si désaccord il y a, merci de rester poli et respectueux. Nous vous remercions par avance pour votre participation au bon fonctionnement du gîte.

**Le choix de l'option ménage ménage se fait au moment de la réservation, vous ne pourrez changer d'avis par la suite.**

**Si vous avez choisi l'option forfait ménage :** (forfait dégressif si qu'un seul étage utilisé)

- Cette option vous dispense de nettoyer les sanitaires aux étages comme au RDC, de passer l'aspirateur et la serpillière dans la totalité du gîte.
- Le ménage de la cuisine (vaisselle comprise) reste à votre charge ainsi que la gestion de vos poubelles ( poubelle noires, verre, carton et plastique, cendriers).
- Aucun détritrus ne doit traîner par terre, à l'extérieur comme à l'intérieur du gîte.
- Vous devez nettoyer les tables et remettre les chaises sur les tables.

**Si le ménage est fait par vos soins :**

- Le ménage doit être fait sous les tables et canapés du salon et de la salle à manger. Passez l'aspirateur et la serpillière en évitant de remarquer derrière ( les traces de pas sont très visibles).
- **Les chambres et les sanitaires (du RDC également) doivent être nettoyés, même si vous n'avez séjourné qu'une seule nuit (chevaux, poil, bac à douche, lunette de toilette, sol etc.)**
- Ne pas oublier les frigos et les fours, les éviers et les étagères, le lave vaisselle.
- Dans les chambres, couloirs et cage d'escalier, passez l'aspirateur et la serpillière. Plier et ranger correctement les couvertures. Vider les poubelles ( pensez écologique et ne gaspillez pas les sacs poubelles pour 3 mouchoirs). Nettoyer les bas de douches, lavabo, toilette et miroir.
- Vider l'intégralité des poubelles et les cendrier( verres, cartons, plastiques, ordures ménagères).